VEX info

Numéro 7 – Janvier 2012

Sommaire

Divers travaux: Arrêt de bus et hangar 2

Places de jeux remises à neuf 2

Aménagement du territoire 3

Bibliothèque communale 6

Semaine du goût 6

Label «Fourchette verte» 7

Vendredi Gauthier 7

La maison Gauthier 8

ÉDITORIAL

Faut-il réaliser la décharge intercommunale au lieu dit «Champ des ânes»?

A quelques semaines de la présentation du projet à l'Assemblée primaire pour validation, la question peut paraître surprenante. Elle mérite pourtant d'être posée.

Le projet de décharge et déchetterie intercommunales du Champ des ânes a vu le jour au début des années 2000, au moment où les matériaux d'excavation des constructions de la région eurent fini de combler les décharges de la Coliore et du Crettatsin. En 2005, une première version du projet fut acceptée par l'Assemblée primaire, en même temps que le Plan d'aménagement des zones (PAZ) actuellement en vigueur. Le Conseil d'Etat jugea toutefois que le projet ne respectait pas certaines exigences formelles en matière d'aménagement du territoire et refusa d'homologuer la nouvelle zone de dépôt de matériaux prévue pour répondre aux besoins des communes de Vex, Agettes et Veysonnaz. Le Conseil municipal prit acte du véto cantonal et remit l'ouvrage sur le métier. Le 24 janvier prochain, il vous soumettra une nouvelle version du projet qui, cette fois-ci, devrait se révéler conforme aux exigences légales. Reste que la récente mise à l'enquête publique de cette adaptation de notre plan de zones a suscité des oppositions et des réactions relativement vives et nombreuses. Les temps changent vite et ce qui semblait nécessaire il y a 10 ans paraît aujourd'hui superflu aux yeux de certains. Les questions fusent. Pourquoi une décharge alors même qu'il ne sera plus possible de construire des résidences secondaires et que nous risquons de devoir rétrécir nos zones constructibles? Pourquoi sacrifier une des rares zones encore intactes de notre territoire pour rendre service aux communes voisines qui pourraient très bien gérer elles-mêmes leurs matériaux? Pourquoi renoncer encore à des surfaces productives alors que l'urbanisation galopante fait perdre de nombreuses terres à l'agriculture? Quelles seront les nuisances liées au trafic engendré par le projet?

Il est vrai que le Conseil municipal n'a jamais remis en cause ce projet et a démocratiquement suivi la décision de l'Assemblée primaire de 2005 qui avait admis – donc implicitement souhaité – la création de la décharge et déchetterie du Champ des ânes. Si vous considérez que cette option doit être abandonnée ou modifiée, il vous appartient d'en décider. Venez donc nombreuses et nombreux à notre prochaine Assemblée primaire et décidons ensemble de l'avenir de notre commune. D'ici là, au nom du Conseil communal, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Qu'elles soient gages de paix et de sérénité!

Danny Defago – Président

VAL D'HÉRENS
ASSOCIATION DES COMMUNES
SOURCE D'ÉNERGIES

Arrêt de bus des Prasses sécurisé

DIVERS TRAVAUX: ARRÊT DE BUS ET HANGAR

Sur la route des Agettes, à la bifurcation «Les Prasses – Les Agettes» se trouve un arrêt de bus. De part son emplacement, il ne répondait pas aux normes de sécurité et empiétait sur la route. C'est pourquoi, l'arrêt de bus a été réaménagé hors de la chaussée, afin de garantir une meilleure sécurité pour les usagers attendant le bus.

Le hangar de la décharge des Collons a fait l'objet d'une nouvelle isolation. Ces travaux ont été réalisés afin d'améliorer les conditions de travail des employés et pour la protection des différentes machines (nettoyage hivernal – hors gel). En effet, l'hiver passé, en raison du grand froid que nous avions connu, certaines machines avaient gelé et n'étaient donc plus utilisables. Ces travaux ont, en outre, permis une amélioration visuelle du hangar.

DES PLACES DE JEUX REMISES À NEUF POUR LE BONHEUR DE NOS CHÈRES TÊTES BLONDES

L'ancienne place de jeux de Vex ne répondant plus aux différentes normes de sécurité imposées, le conseil communal a décidé de procéder à sa rénovation afin de l'adapter aux exigences de sécurité actuelles. En outre, toutes les infrastructures ont été réalisées dans un souci écologique et d'adéquation à notre environnement.

Pour continuer sur le chemin du développement durable, l'éclairage de cette même place a également été revu. En effet, dans une démarche d'accroissement de la part d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune et dans une réflexion d'ensemble sur «Vex: cité de l'énergie», la place de jeu a ainsi fait office de phase test. Les lampadaires installés se chargent la journée grâce à un panneau photovoltaïque. La nuit, c'est grâce à des détecteurs de mouvements que les lampes LED illuminent la place.

L'expérience étant tout à fait concluante du point de vue de l'efficience et de l'économie énergétique, le procédé sera très certainement étendu à d'autres lieux sur la commune.

La place de jeu des Collons a également fait l'objet d'un lifting. Dans une réflexion globale de création d'un centre de la station agréable et rassembleur, il y a eu la mise en place de l'espace multisport et de la patinoire. La rénovation de la place de jeu rentre donc dans ce concept global.

Place de jeux des Collons

Place de jeux de Vex

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE OU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Comme le montrent les photographies aériennes de Vex, jusque dans les années 1960, le bâti évoluait très peu. En ces temps là nul ne parlait «aménagement du territoire». Formellement, il était permis de construire n'importe où. Concrètement chacun savait que la terre produisait ici le bois, là l'herbage pour le bétail et les animaux de trait, ailleurs le blé, le seigle, voire le chanvre pour confectionner des cordages. Les anciens rappelaient où descendaient les avalanches et où débordaient les rivières et l'on évitait ces endroits.
Soudain tout a basculé très rapidement. L'accession à l'énergie bon marché, l'arrivée du développement industriel, le tourisme de masse, l'argent facile ont sonné le début de l'ère du béton. Et de nouveaux citoyens, sans racines, se sont installés provoquant l'expansion des banlieues, le développement des quartiers de HLM et de villas. Alors, la Confédération a légiféré décrétant les mesures d'urgences en matière d'aménagement du territoire en 1973.
Bon gré, mal gré, Vex s'est dotée d'un premier PAZ (Plan d'Affectation de Zones) en 1985. A cette époque, on se contentait de délimiter le périmètre des zones à bâtir et d'en distinguer quelques catégories différentes. Le solde du territoire restait en principe sans affectation bien définie, c'est-à-dire agricole, à l'exception des forêts protégées par une loi spécifique.
Quinze ans plus tard, la législation impose d'affecter l'entier du territoire. Outre l'agriculture et la construction, de nouveaux modes d'occupation de l'espace ont vu le jour et le législateur veut préciser les types d'activités autorisés.

Figures ci-contre : L'entrée de Vex avec la crête du Chenard en 1962 (haut) et en 2010 (bas).

Pensons aux terrains de sport et de jeu (golf, tennis, ski,...), aux diverses pratiques agricoles (vignobles, pâturages, champs, ...). Il s'agit aussi de délimiter les secteurs exposés à des dangers potentiels (avalanches, inondations, glissements de terrain, ...) ou de protéger les ressources rares (zone de captage de l'eau potable), voire la nature ou le paysage.
A Vex, cette étape a été franchie avec la présentation du PAZ actuel à l'Assemblée primaire de juin 2005. Toutefois ce plan, homologué par le Conseil d'Etat en 2006, comporte encore quelques lacunes : les zones de dangers n'y sont pas reportées, la zone de décharge du Champ des Anes y a été insérée trop tard pour être approuvée et on y cherche en vain une zone artisanale pour accueillir les entreprises locales.
Fort de ces constats, le Conseil municipal a décidé de procéder à un toilettage du PAZ. Les 2 et 9 novembre passés il a mis à l'enquête publique des modifications du PAZ pour créer un site de déchetterie et de décharge intercommunale au Champ des Anes d'une part et pour proposer une zone artisanale à l'emplacement de l'actuelle déchetterie du Crettatsin. Dans la foulée, quelques menues adaptations sont proposées pour corriger des erreurs matérielles ou pour permettre la construction de places de parc et de garages.
Les plus grandes modifications concernent les deux déchetteries, actuelle et projetée. Ces projets constitueront des implantations techniques fortes dans des secteurs encore relativement sauvages et tranquilles de notre commune. A ce jour une dizaine d'oppositions ont été déposées contre ces intentions.

Il reviendra à chaque citoyen de donner son avis in fine lors de l'assemblée primaire du 24 janvier 2013.

Figures ci-dessus: Vex en 2012 (dessus) et vers 1980 (dessous).

Figure ci-dessus: vue aérienne du site de Champ des Anes, sous la route Vex - Les Agettes.

Ci-dessous: extrait du dossier de la zone artisanale: à gauche : situation actuelle (déchetterie), à droite : état projeté (zone artisanale sur la plate-forme sommitale).

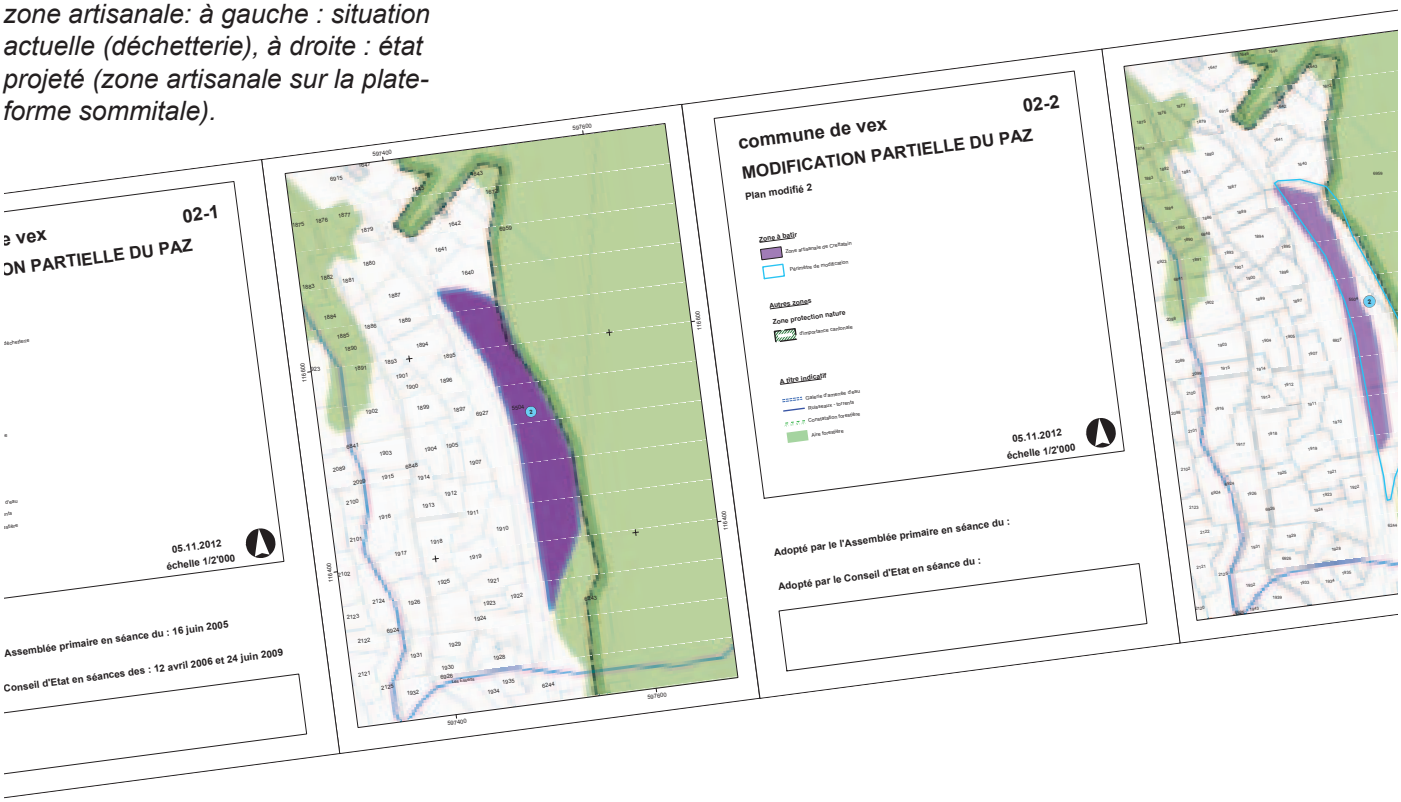

Ci-dessus: vues rapprochées de la modification de Crettatsin.

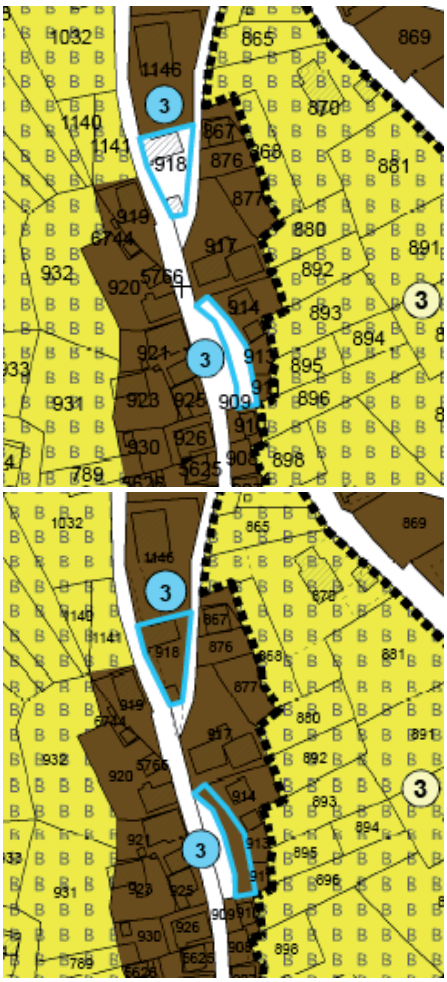

A droite : un exemple de correction matérielle aux Places. Deux parcelles avaient été laissées « par inadvertance» hors de la zone à bâtir et considérées comme voiries. Le projet propose de corriger ce type d'erreurs.

A partir de la mi-décembre et jusqu'en mars 2013, la bibliothèque de Vex accueillera l'exposition «Lectures d'enfances» consacrée au plaisir de lire.

Elle présente les livres qui ont marqués l'enfance de dix personnalités romandes et dont les témoignages sont filmés et présentés sur des ipad. Parmi ces personnalités, Pascal Couchepin, Alizée Gaillard, Sonia Grimm, Jean-Marc Richard, Zep...

Faite de six cabanes et d'un arbre dont les fruits sont vos propres témoignages de lecteur, cette exposition nous rappelle un petit village que vous pourrez visiter.

REPLONGEZ-VOUS DANS VOS LECTURES D'ENFANCES!

Afin de laisser une trace du passage de cette exposition à Vex, **seriez-vous d'accord de partager avec nous vos lectures d'enfance?** Il suffit pour cela de nous envoyer par mail, par courrier postal ou de déposer à la bibliothèque quelques phrases résumant vos souvenirs d'enfance autour de la lecture, ou simplement le titre d'un livre qui vous a marqué.

Sur le site de la bibliothèque de Vex **vex.bibliovs.ch**, vous trouverez quelques questions qui aiguilleront votre réflexion et vous aideront à la rédaction. Vous pouvez également le demander à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture: lundis et jeudis entre 16h et 19h.

Merci de déposer votre témoignage avant le 3 février 2013.

Depuis mars 2011, **la bibliothèque prête également des DVD**. La durée du prêt est d'une semaine et c'est un service gratuit, dans la mesure où vous possédez une carte Bibliopass dont la valeur initiale et unique est de CHF 5.– pour les enfants et CHF 10.– pour les adultes. Renseignez-vous pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Prêt à domicile

Avec l'arrivée de l'hiver, certaines personnes limitent leurs déplacements à pied jusqu'au village. D'autres, temporairement diminués, ne sortent plus ou seulement pour le strict nécessaire. Une visite à la bibliothèque devient alors périlleuse, voire superflue.

A partir de janvier 2013, je souhaite mettre en place un service de prêt à domicile pour ces personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Pour cela, je recherche des enfants de plus de 8 ans et des adultes, disponibles pour effectuer bénévolement la livraison des documents dans le village de Vex.

Au-delà des Prasses, celle-ci se ferait par des adultes.

Si ce projet vous intéresse en tant que bénévole (enfants ou adultes), si vous souhaitez bénéficier d'un prêt à domicile, merci de me contacter au 079 695 67 54.

Exposition «Lectures d'enfances»

SEMAINE DU GOÛT

C'est chaque année avec grand plaisir que nous préparons «La Semaine du goût» pour les écoliers des classes enfantines et primaires de Vex.

Toujours très chaleureusement accueillies par les enseignant-e-s, nous passons dans les classes (ou à la cantine: merci Guido) pour proposer aux enfants des activités culinaires.
Il s'agit, par exemple, de dégustations de fruits, d'herbettes, d'épices, ou de confection de tresses, de pâte à tartiner au chocolat, de smoothies, etc.
Sans oublier, le grand classique qui plaît énormément aux petits des classes enfantines = la soupe au caillou!

Nous essayons, de manière ludique, de développer chez les jeunes l'envie de goûter à tout. Cela, en introduisant des thèmes comme la provenance des aliments, les produits locaux et/ou de saison, la pyramide alimentaire, etc.

Mais notre principale motivation reste l'enthousiasme des enfants, leur curiosité, leurs connaissances et leur intérêt.

Alors à tous un grand merci et vivement l'année prochaine pour de nouvelles découvertes.

L'équipe de «La Semaine du goût»
Sandra, Janine, Nadège, Fabienne

Préparation de smoothies

Fourchette verte est un label de restauration de qualité, qui cherche à concilier plaisir et santé. Ce label est décerné aux lieux qui proposent un plat du jour équilibré en respectant les critères de la pyramide alimentaire.

LABEL «FOURCHETTE VERTE» À LA CANTINE

L'assiette fourchette verte c'est:

- Un ou deux aliments riches en fibres et en éléments protecteurs (antioxydants). A choix: Légumes cuits et/ou crudités. Quantité: 200g
- Un aliment énergétique riche en hydrates de carbone sous forme d'amidon. A choix: pommes de terre, pâtes, semoule de blé, riz complet/blanc, maïs, lentilles, pois chiches, etc. Et du pain, en favorisant les céréales complètes. Quantité: A discrétion
- Un aliment constructeur riche en protéines. A choix: Viande, volaille, poisson, œufs, fromage, tofu, légumineuses.
  Quantité: 100-120 g de viande, volaille, poisson, œufs, ou 150 g de tofu, 60-80 g de fromage à pâte dure ou molle ou 150g de légumineuses cuites*
  * quantités données à titre indicatif pour un adulte.

Pour la mise en place de ce label, M. Guido Rudaz et l'équipe de la cantine ont été accompagnés et suivis par une diététicienne. Les menus préparés ont fait l'objet d'appréciations et continueront à être évalués au fil des ans pour garantir le maintien de la qualité et de la diversité offerts.

Un grand BRAVO donc à **Guido Rudaz** pour l'obtention de ce label le 20 novembre 2012 et en souhaitant un bon appétit à tous nos petits et grands enfants.

Fourchette verte est un label de restauration de qualité, qui cherche à concilier plaisir et santé. Ce label est décerné aux lieux qui proposent un plat du jour équilibré en respectant les critères de la pyramide alimentaire.

RETOUR SUR LES VENDREDIS GAUTHIER

Depuis le 7 septembre 2012, la commission culturelle organise les Vendredis Gauthier, chaque premier vendredi du mois.

Eclectiques, ces rendez-vous culturels remportent un grand succès auprès de tous les publics:

- La projection d'un film sur le mur du bâtiment communal a ravi petits et grands venus nombreux assister à ce cinéma en plein air par une douce soirée d'août. D'autres projections sont prévues en été 2013.
- L'exposition de photos de classe, réalisée principalement par Madeleine Mayoraz, s'est avérée être une très belle animation intergénérationnelle et une grande réussite.
- Le concert de François Theytaz a fait salle comble.
  Le talent de l'artiste et l'ambiance intimiste de la cave voutée ont fait de cette soirée un grand moment de convivialité musicale.
- Vous avez été nombreux à souhaiter découvrir les délices de la dégustation vin et chocolat animée par Caroline Dubuis.

Merci pour l'enthousiasme que vous avez manifesté à l'égard de ce nouveau projet.

Prochains rendez-vous:

- Le 4 janvier 2013: Soirée Just Dance à la salle de gym
- Le 1 février 2013: Conférence de Robert Bolognesi
- Le 1 mars 2013: Projection et témoignages sur un voyage en Inde «De la tête au cœur» avec la participation de quatre jeunes Bacounis.

Au plaisir de vous y retrouver... *La commission culturelle*

LA MAISON GAUTHIER

RETROSPECTIVE

Dix ans d'annonces, quatre ans de chantier... vous voyez l'extérieur, Vex Info vous rappelle le passé.
Réservez le **samedi 4 mai 2013 pour l'inauguration de la nouvelle maison Gauthier** !